|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant versement de la prime d’entrée dans le métier de l’enseignement**  **N°…….** |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 712-1, L. 714-4 et suivants,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l’application du 1er alinéa de l’article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2008-926 du 12 septembre 2008 modifié, instituant une prime d'entrée dans les métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2008 fixant le montant de la prime d'entrée dans les métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation ;

Vu la délibération n° en date du ……. portant instauration d'une prime d'entrée dans le métier de l'enseignement ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions de versement de la susdite prime Avoir été titularisé pour la première fois dans l’un des deux cadres d’emplois suivants de la filière culturelle : professeur, assistant d’enseignement artistique. Ne pas avoir exercé des fonctions d’enseignement pendant une durée supérieure à 3 mois au cours de l’année scolaire précédant la nomination en qualité de fonctionnaire.) ;

**A R R Ê T E**

**Article 1** : M.........................., ......................... (*cadre d'emplois des* *professeur, assistant spécialisé, assistant d'enseignement artistique*), bénéficie de la prime d'entrée dans le métier de l'enseignement.

**Article 2** : Le montant annuel est fixé à 1500,00 €, versé en deux fois (*préciser le cas échéant*).

**Article 4 :** Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* Préfet du Morbihan **OU** au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de …………………… (pour les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application de l'[article L. 332-23 du code général de la fonction publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idArticle=LEGIARTI000044421930&dateTexte=&categorieLien=cid))

Fait à………………………,

le……………………………

Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (ou le Président),  - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.    Notification faite le ……………………………..  Signature de l’agent : |